

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU TOURISME**

*BULLETIN : SOS-Environnement*

**N°009 du Vendredi 28/01/2005**

**Renforcement des capacités en matière d'échange d'information sur la diversité biologique CHM/CDB**

Du 10 au 21 janvier 2005 au centre national d'informatique (CNI) à Bujumbura un atelier de formation sous-régionale pour les gestionnaires des sites Web du centre d'échange et d'information sur la biodiversité a été organisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme en collaboration avec le Rwanda et la Belgique sous l'appui du secrétariat de la convention sur la diversité biologique(CDB) et de l'institut Royal de Sciences Naturelles de Belgique.

Le centre d'échange(CHM) dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique(CDB) est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la convention à savoir :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments et
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'usage des ressources naturelles.

Les participants à cette formation provenaient de cinq pays d'Afrique Centrale à savoir : le Rwanda, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la République Centrafricaine et le Burundi.

Cet atelier fait suite aux recommandations formulées lors de la réunion de Ouagadougou au Burkinafaso, en décembre 2004 et à Bujumbura en Août 2004, qui étaient entre autre, renforcer les capacité de collecte de données dans chaque pays partenaire, créer un cadre sous-régional d'échange d'information qui repose sur l'Internet afin de promouvoir la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité.

Cela découle aussi de l'article 17 de la convention sur la diversité biologique qui stipule que « *les parties contractantes facilitent l'échange d'information provenant de toutes les sources accessibles au public, intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en tenant compte des besoins spéciaux des pays en développement.*

*Cet échange comprend l'échange d'informations sur les résultats de recherches techniques, scientifiques et socio-économiques ainsi que l'information sur les programmes de formation et d'études, les connaissances spécialisées etc. »*

Lors des cérémonies de clôture, l'Ambassadeur de la Belgique au Burundi a pris la parole pour féliciter la collaboration entre les différents pays partenaires du Clearing House Mechanism (CHM) et remercie l'Etat Burundais d'avoir accepté l'organisation de cette formation.

Et après le mot de remerciement prononcé par l'un des participants au nom de tous les intéressés, le Ministre en charge de l'environnement a, dans son discours de clôture rappeler l'objectif de cette formation, qui était de :

- Renforcer les capacités de gestionnaire Web des centres d'échange d'information au niveau national et régional.
- Mettre en place un cadre de collaboration sous-régionale en matière de biodiversité et trouver une stratégie commune d'échanges et d'information dans la sous- région
- appuyer les points focaux nationaux du Clearing House Mechanism pour améliorer le système de collecte des données.

Au cours de cette formation, les participants ont eu l'occasion d'enrichir leurs connaissances sur le fonctionnement et le développement du CHM aussi bien au niveau des sites Web que de banque de données dans le cadre national, régional et international.

Ils sont arrivé aux recommandations suivantes:

-L'appui des points focaux à la sensibilisation et l'information du grand public, son fonctionnement et l'utilité du pilotage d'échange d'information.

-La mise en place d'un cadre formel sous-régional impliquant tous les points focaux du CHM, la continuité du partenariat avec la Belgique et le renforcement des capacités en vue de la création d'un centre d'échange sous-régional.

Nul n'ignore que l'information pour la sauvegarde de la biodiversité reste très insuffisante auprès de nos populations et des lacunes persistent toujours dans la diffusion de l'information et dans l'échange d'expérience dans le domaine de la diversité biologique. Ainsi donc, le Ministre en charge de l'environnement a invité les gestionnaires Web à valoriser les outils informatiques reçus à cette occasion et à travailler dans un cadre de collaboration solide afin de combler ces lacunes sur base des connaissances qu'ils ont accumulées pendant les dix jours de formation.

En ce qui concerne le Burundi, le Ministre a réitéré l'engagement de notre pays de tout faire pour renforcer le centre d'échange d'information sur la biodiversité et multiplier les initiatives pour diffuser l'information en matière de diversité biologique jusqu'à la population bénéficiaire, de porter à la connaissance de tous les décideurs politiques concernés, l'importance d'échange d'information en matière de diversité biologique entre les institutions nationales et entre les pays.

**Par Fabien NDIKUMUGISHA,  
chargé de la communication**

## **LA CONFERENCE «BIODIVERSITE» S'OUVRE SUR UN CONSTAT EFFRAYANT : 15.589 ESPECES RISQUENT L'EXTINCTION**

Avant même l'ouverture de cette conférence, tous s'accorde pour dire que la situation est extrêmement grave : selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN) 15.589 espèces sont menacées d'extinction : un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit et un amphibien sur trois.

Certains évoquent même le fait que la planète traverse la sixième grande crise d'extinction des espèces depuis le début de la vie sur terre il y a 3,8 milliards d'année. Toutefois, à la différence des cinq crises précédentes et notamment de la dernière qui a entraîné la disparition des dinosaures, il ne s'agit plus de sélection naturelle portant sur la capacité d'adaptation mais bien de la pression de l'activité humaine sur les espèces.

Robert Barbault, directeur du département Ecologie du Muséum d'histoire naturelle rappelle que les destins de l'homme et de la nature sont indissociables en déclarant pour sa part que *"On a pas compris que la nature, c'est nous"* et que *"La déforestation, c'est une catastrophe économique en préparation"*. Or *"Toutes les six heures, c'est une surface forestière équivalente à Paris, ville d'accueil de ce nouveau sommet, qui disparaît"*, estiment les Amis de la Terre et Greenpeace.

Face à ce constat effrayant, *"la communauté scientifique est fragmentée et n'a pas les moyens de mener les recherches"*, estime Michel Loreau, président du conseil scientifique de la conférence.

La biodiversité souffre en effet de n'avoir aucun groupe d'expertise validé par la communauté internationale pour alerter et faire pression sur les chefs d'État et l'opinion. La Convention sur la biodiversité, signée en 1992, n'impose donc pas de cadre contraignant aux États.

Même si les chefs d'État se sont engagés en 2002 au Sommet de la terre de Johannesburg à réduire la perte de biodiversité d'ici 2010, l'objectif est jugé à la fois trop vague et irréaliste par les scientifiques. La conférence de Paris, organisée en dehors du cadre officiel de négociation des Nations Unies, ne pourra donc rien adopter formellement même si elle pourrait proposer la création d'un groupe d'experts mondial sur la biodiversité, comparable au Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

**Par Etienne NKESHIMANA, Chef de Cabinet**